

DELIBERATION

N° 2012-07 du 31 janvier 2012

OBJET : Programme LEADER – Attribution de subventions.

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 31 janvier 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29
28 (Pour le vote des délibérations n° 2012-01, n° 2012-07 et 2012-16)

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes : 30
29 (Pour les délibérations n° 2012-01, 2012-07 et 2012-16)

M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération 2012-02 et quitte la salle pour la délibération n° 2012-07), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU / Mme MARCHELLO quitte la salle pour la délibération n° 2012-16) M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Pierre BOUVIER), M. Christophe MARTIN (représentant M. Roger GUGLIEMMETTI), M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ

Etaient excusés : M. Xavier CRET et Mme Nicole MATHONNET.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5111-1 et suivants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique, et notamment les points relatifs à l'aide à l'implantation de l'activité économique: l'attribution d'aide directe ou indirecte et l'assistance aux porteurs de projets.

Considérant les projets transmis par le pays du Grand Briançonnais concernant :

- L'acquisition d'une table de découpe et gravure numérique- EURL Doc'Innov à Briançon,
- Le développement d'une activité de randonnée pédestre et structuration de l'offre commerciale- SARL Rancho Sarviero à Cervières,
- L'investissement dans un matériel innovant de séchage de peinture- SARL Carrosserie BLANC et Fils à Briançon,
- L'acquisition d'une pelle araignée – SARL Valdoacro à Briançon,

Considérant que le comité de programmation du GAL Entreprendre en date du 30 novembre 2011 a approuvé l'éligibilité et l'opportunité de ces projets,

Considérant que ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de développement de l'économie locale,

Considérant qu'ils peuvent bénéficier de financements au titre du programme LEADER, porté par le Pays du Grand Briançonnais,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 19 janvier 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17 janvier 2012,

**Mme VALDENNAIRE se retire de la salle,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Approuve la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais à ces projets présentés dans le cadre du GAL Entreprendre (programme LEADER 2007-2013), porté par le Pays du grand Briançonnais suivant le tableau ci-après:

L'acquisition d'une table de découpe et gravure numérique- EURL Doc'Innov à Briançon Porteur du projet: Lionel Blanchard	1 794.00 €
Le développement d'une activité de randonnée pédestre et structuration de l'offre commerciale- SARL Rancho Sarviero à Cervières Porteur du projet: Vincent Chaumont et Patrice Jarque	364.08 €
L'investissement dans un matériel innovant de séchage de peinture- SARL Carrosserie BLANC et Fils à Briançon Porteur du projet: Christophe Blanc	1 800.00 €
L'acquisition d'une pelle araignée – SARL Valdoacro à Briançon Porteur de projet: Rémy Valdenaire	2 400.00 €

Cette participation financière représentant entre 5% et 6,5% du montant total des aides publiques suivant les projets.

- Dit que les crédits nécessaires seront prévus dans le Budget Primitif 2012 du Budget Général
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour procéder au versement desdites subventions.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : - 3 FEV. 2012

Date affichage : - 7 FEV. 2012